

16 novembre 2021

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION
CONCERNANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-282
DANS LE BUT DE MODIFIER DIVERSES
DISPOSITION DU RÈGLEMENT 2021-451**

L'assemblée de consultation est ouverte à 19h00 en présence de :

M. Louis Coutu, maire

M. Pascal Gonnin, conseiller,

M. Denis Vel, conseiller

M. Jean-François Gagnon, conseiller

M. Réal Vel, conseiller

Mme Suzanne Casavant, conseillère

M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Et Mme Majella René, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente;

Aucun résident ne s'est présenté à l'assemblée de consultation.

Fermeture de l'assemblée de consultation, il est 19h30.

PROVINCE DU QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE
--

Procès-verbal d'une séance régulière, de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 16 novembre 2021 à 19 h 30 tenue en présentiel au 145, rue de l'Église Sainte-Anne-de-la-Rochelle

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire

M. Pascal Gonnin, conseiller,

M. Denis Vel, conseiller

M. Jean-François Gagnon, conseiller

M. Réal Vel, conseiller

Mme Suzanne Casavant, conseillère

M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Est Absent : Aucun

Les membres présents forment le quorum.

Une invitée se joint à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
--

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 octobre et la séance extraordinaire du 19 octobre 2021 en présences;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
6. Correspondance;
7. Résolution pour accepter le décompte #4 de Gestimaction;
8. Résolution du Village de Stukely-Sud; Suivi;
9. Résolution pour déterminer la quantité de matériaux retenus concernant les travaux chemin Sainte-Anne Sud;

10. Résolution pour adhérer à la collecte des plastiques agricoles offert par la MRC;
11. Résolution pour déterminer les dates des séances du conseil pour l'année 2022;
12. Résolution pour accepter l'offre de services de Raymond Chabot Grant Thornton concernant l'audit pour l'année 2021;
13. Résolution pour accepter l'offre de services Raymond Chabot Grant Thornton concernant l'assistance comptable;
14. Résolution pour modifier la résolution 2021-10-159 demande d'un droit de passage lot 5 012 391;
15. Adoption du règlement numéro 2021-450 modifiant le règlement 2006-286 sur les permis et certificats, une dispense de lecture est demandée;
16. Adoption du second projet du règlement numéro 2021-451 modifiant le règlement de zonage 2006-282, une dispense de lecture est demandée;
17. Résolution pour la reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour l'immeuble situé au 201; chemin Sainte-Anne Sud;
18. Voirie ;
19. Résolution pour accepter les soumissions pour le déneigement du 142, Principale Est et du 145, de L'Église;
20. Résolution pour accepter les nouveaux tarifs pour le service de transport adapté de Trans-Appel;
21. Résolution pour autoriser la directrice générale à assister au webinaire portant sur la Loi 49;
22. Résolution pour autoriser l'adj. administrative à suivre les formations : taxations et T4/R1 par Infotech au coût de 155\$/chaque volet;
23. Dépôt du formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
24. Avis de la réception du formulaire « Liste des donateurs et rapport de dépenses :
25. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
26. Comité;
27. Période de questions;
28. Affaires nouvelles;
29. Levée de la session;

2021-11-174

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Vel

APPUYÉ PAR le conseiller Réal Vel

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que modifié;

ET de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun invité ne se joint à la séance.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 OCTOBRE ET LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2021 EN PRÉSENCES;

2021-11-175

ATTENDU QUE tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021 et de la séance extraordinaire du 19 octobre 2021;

QU'en conséquence Mme René demande une dispense de lecture;

IL EST PROPOSÉ par Denis Vel,
APPUYÉ PAR Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021 et de la séance extraordinaire du 19 octobre 2021 soient adoptés tel que déposé;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Points :

4.1 CAUCA : aucune suite concernant le refus de facture.

4.2 Mesure de boues : La mesure a été effectuée et nous sommes en attente des résultats.

4.3 Nivelage du chemin Mitchell : Le nivelage a été fait.

5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

2021-11-176

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux à payer à la séance du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Brien,
APPUYÉ PAR la conseillère Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

QUE les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

RECETTES du 5 octobre au 16 novembre 2021	32 876,18 \$
DÉPENSES D'OPÉRATIONS	55 106,48 \$
REMISE FÉDÉRALE	- \$
REMISE PROVINCIALE	- \$
FTQ	456,56 \$
TOTAL	<u>55 563,04 \$</u>
Dépenses durant le mois	1 254,49 \$
Salaires déboursés à la séance du conseil	5 410,56 \$
Salaires déboursés durant le mois	9 231,27 \$
Total dépenses	<u>71 459,36 \$</u>

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

6. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

6.1 GUIGNOLÉE

2021-11-177

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite contribuer au bien-être de sa population;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION de Réal Vel,
APPUYÉ PAR Pascal Gonnin
ET RÉSOLU

QUE le conseil accepte de contribuer pour une somme de deux cents dollars (200 \$) pour la Guignolée 2021;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

7. RÉOLUTION POUR ACCEPTER LE DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 4 AU MONTANT DE 3 386.01 \$ INCLUANT LES TAXES DE GESTIMATION INC.

2021-11-178

CONSIDÉRANT QUE le décompte progressif numéro 4 au montant de trois mille trois cent quatre-vingt-six dollars et un sou avec les taxes applicables (3 386.01\$) a été déposé à notre ingénieur M. Frédéric Blais, ing. de chez EXP;

CONSIDÉRANT QUE M. Frédéric Blais, ingénieur de chez EXP, nous confirme que tout est conforme ;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Denis Vel
APPUYÉ PAR le conseiller Pascal Gonnin
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte le décompte progressif numéro 4 au montant de trois mille trois cent quatre-vingt-six dollars et un sou avec les taxes applicables (3 386.01\$) tel que recommandé par notre ingénieur;

QUE ce montant soit inclus dans le décompte pour le projet Chemin de Sainte-Anne Sud, Reconstruction et rechargement de la chaussée gravelée
Programme d'aide à la voirie locale – Volet RIRL ;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

8. RÉOLUTION DU VILLAGE DE STUKELY-SUD

2021-11-179

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu la résolution 2021-09-225 nous réclamant un montant de quatre mille deux cent soixante dollars et un sou (4 260.01 \$) pour des travaux de voirie;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés avant que la problématique de la circulation des camions lourds occasionnée par nos travaux nous soit signifiée;

CONSIDÉRANT QU'à cette période, nous étions également à la fin de nos travaux et l'abat-poussière et le nivelage étaient cédulés;

CONSIDÉRANT QUE le tarif de l'abat-poussière de notre fournisseur était plus bas et que nous avons le même niveleur au même tarif;

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait l'achat de 15 748 tonnes de graviers à 0.61 \$/T à la carrière de votre village et que vous recevrez des redevances sur cet achat;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Jean-Pierre Brien,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant

QUE le conseil refuse d'acquitter le montant réclamé par la résolution 2021-09-225 au montant quatre mille deux cent soixante dollars et un sou (4 260.01 \$);

QUE le conseil du Village de Stukely-Sud aurait dû nous contacter avant d'effectuer lesdits travaux pour qu'une entente soit prise entre les deux municipalités;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

**9. RÉOLUTION POUR DÉTERMINER LA QUANTITÉ DE
MATÉRIAUX RETENUS CONCERNANT LES TRAVAUX DU
CHEMIN SAINTE-ANNE SUD**

2021-11-180

CONSIDÉRANT QUE nos travaux de réfection du chemin Sainte-Anne Sud sont terminés;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons nous garder une quantité de graviers en prévision d'éventuelles réparations au printemps;

CONSIDÉRANT QUE notre ingénieur nous a recommandé de réserver du gravier pour la somme d'environ vingt mille dollars (20 000\$);

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Pascal Gonnin
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Gagnon
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle fasse une retenue spéciale pour la somme d'environ vingt mille dollars (20 000\$);

QUE la retenue sera inscrite dans le détail du décompte prévisionnel de Gestimaction inc.;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

**10. RÉOLUTION POUR ADHÉRER À LA COLLECTE DES
PLASTIQUES AGRICOLES OFFERT PAR LA MRC**

2021-11-181

CONSIDÉRANT QUE nous voulons offrir à nos agriculteurs une solution concernant la disposition des plastiques agricoles;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons éviter que les plastiques agricoles se retrouvent au site d'enfouissement;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Pascal Gonnin
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Gagnon
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle adhère au service de la collecte des plastiques agricole offert par la MRC du Val-Saint-François ;

QUE les frais de cent cinquante-cinq dollars (155 \$) inclus les sacs et la collecte;

QU'en début d'année un calendrier des collectes leur sera remis;

Que la municipalité tiendra un registre concernant la distribution et l'utilisation du nombre de sacs par agriculteur;

QUE les frais de contrat soient assumés par les demandeurs à même leur compte de taxes;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

**11. RÉSOLUTION POUR DÉTERMINER LES DATES DES SÉANCES
DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022;**

2021-11-182

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel

APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Brien

ET RÉSOLU

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022;

QUE les séances du conseil débiteront à 19 h 30 et se tiendront le premier mardi du mois sauf exceptions indiqués par un astérisque :

MARDI : 11 JANVIER 2022*	MARDI : 1^{er} FÉVRIER 2022
MARDI : 1^{er} MARS 2022	MARDI : 5 AVRIL 2022
MARDI : 3 MAI 2022	MARDI : 7 JUIN 2022
MARDI : 5 JUILLET 2022	MARDI : 9 AOÛT 2022*
MARDI : 13 SEPTEMBRE 2022*	MARDI : 4 OCTOBRE 2022
MARDI : 1^{er} NOVEMBRE 2022	MARDI : 6 DÉCEMBRE 2022

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

**12. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICES DE
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON CONCERNANT
L'AUDIT POUR L'ANNÉE 2021;**

2021-11-183

CONSIDÉRANT QUE nous avons déjà travaillé avec la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L et que nous sommes satisfaits des services reçus;

CONSIDÉRANT QUE nous devons nommer un vérificateur à chaque année (CM art.966);

CONSIDÉRANT QUE les honoraires sont évalués à dix mille neuf cent dollars (10 900 \$) plus les taxes applicable pour l'ensemble du mandat tel que décrit dans l'offre de service du 8 novembre 2021;

SUR PROPOSITION de Réal Vel,

APPUYÉ PAR Pascal Gonnin

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle renouvelle le mandat de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. concernant l'audit pour les états financiers du 31 décembre 2021;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

**13. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICES
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON CONCERNANT
L'ASSISTANCE COMPTABLE**

2021-11-184

CONSIDÉRANT QUE nous avons plusieurs projets où diverses sources d'investissement ont été utilisées;

CONSIDÉRANT QUE nous désirons effectuer un suivi des immobilisations et améliorer la gestion des actifs de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien

APPUYÉ PAR le conseiller Denis Vel

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service d'assistance comptable de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. pour le mandat d'assistance dans le suivi des projets d'investissements, le suivi du tableau des immobilisations et la préparation des écritures de régularisations nécessaires;

QUE les honoraires se situeront entre deux à trois milles dollars (2000 \$ et 3 000 \$) selon le temps requis, plus déboursés et taxes applicables;

QUE si d'autres services professionnels sont requis, nous serons avisés à l'avance avant d'engager toute autre dépense;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

**14. RÉSOLUTION POUR MODIFIER LA RÉSOLUTION 2021-10-159
DEMANDE D'UN DROIT DE PASSAGE LOT 5 012 391**

2021-11-185

CONSIDÉRANT QUE pour donner un droit de passage sur le lot 5 012 391, il faut créer un lot distinct;

CONSIDÉRANT QUE pour le moment la municipalité n'exploite pas le terrain;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel

APPUYÉ PAR le conseiller Pascal Gonnin

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise M. Robert Cleary à circuler sur le lot 5 012 391;

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande à M. Robert Cleary d'entretenir le chemin d'accès ainsi que le terrain en coupant le gazon et ce en échange du droit de passage;

QUE si la municipalité décide d'utiliser le terrain à des fins de parc, le droit de passage s'annule;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

2021-11-186
Règlement 2021-450

15. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-450 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2006-286 DANS LE BUT DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DU CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'ABATTAGE D'ARBRES

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de modifier le règlement sur les permis et certificats

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption par la MRC du Val-Saint-François des règlements 2020-01 et 2020-02, un processus de concorde doit se faire afin de se conformer au schéma d'aménagement de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2020-02 de la MRC vient préciser pour quels types de travaux d'abattage d'arbres un certificat d'autorisation sera requis désormais;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par le conseiller Jacques Bergeron lors de la session du 5 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Pascal Gonnin
APPUYÉ PAR Denis Vel
ET RÉSOLU

QUE le règlement numéro 2021-250 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 5.1 du règlement sur les permis et certificats portant sur l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation est modifié au 11^e point par la suppression des énoncés sous le terme « 11- L'abattage d'arbres : »

Article 3

L'article 5.3.11 du règlement sur les permis et certificats portant sur les documents d'accompagnement à fournir lors de l'abattage d'arbres est remplacé par le titre et le texte suivant:

L'ABATTAGE D'ARBRES 5.3.11

« Dans le territoire exclu de l'application du règlement régional portant sur la protection et la mise en valeur des milieux boisés du Val-Saint-François (intérieur des périmètres d'urbanisation et terrains d'utilisation résidentielle d'une superficie de 1 hectare et moins), quiconque désire procéder à des travaux d'abattage d'arbres énumérés à l'article 4.105 et à la section 24 du règlement de zonage #2006-286 doit au préalable obtenir un certificat d'autorisation pour l'abattage d'arbres de la municipalité.

Un certificat est nécessaire pour l'abattage d'arbre dans les cas suivants :

- L'abattage dans la rive;
- L'abattage sur les pentes de 30% et plus;
- L'abattage sur la bande de 30 mètres de chaque côté d'un chemin public.

Les documents à fournir sont :

- 1) Nom, prénom et adresse du propriétaire ou du représentant autorisé;
- 2) L'identification des propriétaires du ou des lots où sera effectué l'abattage d'arbres;
- 3) Le ou les types de coupes projetées;
- 4) Un plan d'abattage d'arbres indiquant les numéros de lots, la superficie de ces lots, l'aire de coupe par type de coupe projetée, les voies publiques et privées, les cours d'eau ou lacs, la distance de coupe à la bande minimale de protection, la localisation des peuplements et la voie d'accès au site de coupe à une échelle de 1 :20 000 ou supérieure;
- 5) La spécification des endroits où la pente du terrain est de 30% ou plus;
- 6) Spécifier si le ou les lots ont fait l'objet de coupes dans les 10 dernières années et le type de coupe ainsi que la superficie de cette coupe;
- 7) Spécifier si la coupe se fait dans une érablière au sens de l'article 1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q. c-41.1);

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, CE 16 IEME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2021

Louis Coutu

Majella René, Directrice générale

AVIS DE MOTION : 5 octobre 2021
DÉPÔT 1^{ER} PROJET : 5 octobre 2021
ADOPTION DU RÈGLEMENT : 16 novembre 2021
PUBLICATION : 25 novembre 2021

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

16. ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-451 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2006-282, UNE DISPENSE DE LECTURE EST DEMANDÉE;

2021-11-187

- | | |
|-------------|--|
| ATTENDU QUE | la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement; |
| ATTENDU QUE | pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme; |
| ATTENDU QU' | une assemblée de consultation portant sur le sujet a été tenue le 16 novembre dernier; |
| ATTENDU QU' | en raison de la pandémie de covid-19, un appel de commentaires écrits portant sur le sujet a également été tenu; |
| ATTENDU QUE | la municipalité doit, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un second |

projet afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Brien appuyé par Pascal Gonnin et résolu unanimement d'adopter par la présente le SECOND projet de règlement numéro 2021-451 conformément à l'article 128 de la Loi

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

17. RÉSOLUTION POUR LA RECONNAISSANCE AUX FINS DE L'EXEMPTION DES TAXES POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 201, CHEMIN DE SAINTE-ANNE SUD
--

2021-11-188

ATTENDU QUE le Centre de loisirs de Notre-Dame-des-Érables a obtenu le 16 mai 2012, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour l'immeuble situé au 201, chemin de Sainte-Anne Sud;

ATTENDU QUE dans le cadre de la révision périodique effectuée par la Commission municipale du Québec, l'organisme a fait parvenir des documents qui nous sont transmis pour consultation;

ATTENDU QUE la Municipalité a 90 jours pour transmettre son opinion à la Commission;

ATTENDU QUE le Centre de loisirs de Notre-Dame-des-Érables fait partie des catégories admissibles à la reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes;

IL EST PROPOSÉ par Denis Vel
APPUYÉ PAR Suzanne Casavant
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de donner un avis favorable à la Commission municipale du Québec relativement à la demande de reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes du Centre de loisirs de Notre-Dame-des-Érables.

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

18. VOIRIE- ÉTAT DE LA CHAUSSÉE DE LA ROUTE 243
--

2021-11-189

CONSIDÉRANT QUE nos citoyens(nes) circulent régulièrement en direction Ouest de la route 243 (vers Waterloo);

CONSIDÉRANT QUE la chaussée se détériore de plus en plus;

CONSIDÉRANT QUE des trous dans l'asphaltes apparaissent journalièrement et rend la conduite dangereuse;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien
APPUYÉ PAR le conseiller Réal Vel
ET RÉSOLU
QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande au ministère des Transports du Québec de remédier à la situation pour la sécurité des automobilistes qui circulent en direction Ouest de la route 243.

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

19. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LES SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT DU 142, PRINCIPALE EST ET DU 145, DE L'ÉGLISE

2021-11-190

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé une soumission pour le déneigement et l'épandage d'abrasif pour le 142, Principale Est et du 145, de l'Église;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a qu'un seul fournisseur pour ce type de service sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien
APPUYÉ PAR le conseiller Pascal Gonnin
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la soumission de déneigement pour la saison 2021-2022 déposée par la Ferme B.I. Beauregard pour le 145 de l'Église au montant de deux mille trois cent cinquante dollars (2 350 \$) plus les taxes applicables;

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la soumission de déneigement pour la saison 2021-2022 déposée par la Ferme B.I. Beauregard pour le 142 Principale Est au montant de mille huit cents dollars (1 800 \$) plus les taxes applicables;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

20. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LES NOUVEAUX TARIFS POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ DE TRANS-APPEL

La résolution est remise à plus tard.

21. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À ASSISTER AU WEBINAIRE PORTANT SUR LA LOI 49

2021-11-191

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ offre une formation concernant les changements apportés par le projet de loi 49 le 30 novembre 2021 en webinaire;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel
APPUYÉ PAR le conseiller Pascal Gonnin
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise Mme Majella René, directrice générale et secrétaire-trésorière à assister au webinaire du 30 novembre 2021 portant sur le projet de loi 49;

QUE les frais de cent vingt-cinq dollars (125\$) de formation seront pris au budget prévu à cette fin;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

22. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE À SUIVRE LES FORMATIONS : TAXATIONS ET T4/R1 PAR INFOTECH AU COÛT DE 155\$/CHAQUE VOLET

2021-11-192

CONSIDÉRANT QUE l'adjointe administrative n'a pas encore reçu de formation sur le module de taxation ainsi que pour les modules des relevés 1 et T4;

CONSIDÉRANT QUE les formations sont des survols des modules et lui permettront de parfaire ses connaissances dans les logiciels d'Infotech;

CONSIDÉRANT QUE les formations seront en webinaire à nos bureaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant

APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Gagnon

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise Mme Émilie-Anne Cloutier, adjointe administrative à assister au webinaire du 23 novembre et du 7 décembre 2021 concernant la taxation ainsi que pour les relevés 1/T4;

QUE les frais de formation sont au coût de cent cinquante-cinq dollars (155\$) plus les taxes applicables pour chaque module;

QUE la dépense soit prélevée du budget formation;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

23. DÉPÔT DU FORMULAIRE « DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Mme Majella René, directrice générale confirme la réception du formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires » de tous les membre du conseil.

24. AVIS DE LA RÉCEPTION DU FORMULAIRE « LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES

Mme Majella René, directrice générale confirme la réception du formulaire DGE 1068 Liste des donateurs et rapport de dépenses de tous les membres du conseil.

25. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS

M. Coutu nous fait un résumé des dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François et les documents demeurent disponible pour consultation.

26. COMITÉ

26.1 FLEURONS

M. Jean-Pierre Brien nous informe que deux nouveaux membres se sont joints au comité Villages et Campagnes Fleuris (Fleurons);

26.2 CCU - ÉTUDE BIOLOGIQUE POUR LE MILIEU HUMIDE DU DÉVELOPPEMENT

M. Pascal Gonnin représentant du CCU nous informe que le comité désire maintenir le milieu humide dans le projet du développement;

26.3 SERVICE DE SURVEILLANCE

Mme Suzanne Casavant nous informe que le Service de Surveillance va bien, nous avons 4 enfants réguliers et plusieurs occasionnels.

27. PÉRIODE DE QUESTIONS

Nous avons une invitée en présence.

La parole est remise à l'assistance.

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour

28. AFFAIRES NOUVELLES

28.1 FDT : demande de subvention à finaliser par Jean-Pierre Brien.

28.2 Budget : la journée de travail concernant le budget sera le 4 décembre de 8h à 16h.

28.3 Party de Fêtes : la date retenue est le 11 décembre 17h30 avec un repas chaud.

29. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-11-193

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Réal Vel que la session soit fermée, il est 21h37.

Mme Majella René, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu, maire
« en signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »